



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 588

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

1. Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 6 octobre 2014 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 588 – Modifiant le règlement de zonage numéro 436 afin de modifier le règlement des piscines et les travaux de remblai et déblai ainsi que la construction de mur de soutènement et muret.

2. L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à*Ascot Corner*.....ce.....21^{ième}jour de *novembre*
de l'an deux mille quatorze.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), *Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier*
de la municipalité d'Ascot Corner, certifié sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du *21 novembre*, au *1^{er} décembre* 2014.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce *21^{ième}* jour de *novembre* 2014

Directeur général et secrétaire-trésorier